

VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU

RAPPORT BUDGÉTAIRE

2020
2021



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
BUDGET PRINCIPAL	4
LES DONNEES FINANCIERES	4
BUDGET PRINCIPAL	5
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	5
Niveau général de réalisation	5
Résultats de l'exercice	5
Epargne	7
Ratios Obligatoires	8
Impact financier de la crise sanitaire.....	8
La Dette.....	9
BUDGET PRIMITIF 2021	11
Fonctionnement	11
Investissement	24
PROSPECTIVE.....	31
Plan Pluriannuel d'Investissement.....	31
Evolution de la capacité de désendettement	32
BUDGET PRINCIPAL	33
LES PROJETS	33
AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI	34
Travaux du restaurant scolaire et de l'école du Moulin à Vent	35
Travaux menés à l'Avant-Scène et la Tour Papegaut	35
Restructuration de l'hôtel de ville	35
MOBILITÉS DOUCES & CADRE DE VIE	36
Programme d'éclairage	36
Travaux liés au maillage urbain	36
Lancement du réaménagement Rue de l'Horloge/Rue des Dames/Place de Guittai	36
V6 & pistes cyclables de la ceinture verte	37
DÉMOCRATIE LOCALE	37
Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne.....	37
LES BUDGETS ANNEXES	38
BUDGET ASSAINISSEMENT	39
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	39
Niveau général de réalisation	39
Résultats de l'exercice	40
La Dette.....	41
BUDGET PRIMITIF 2021	41
Fonctionnement :	41
Investissement :	42
Les projets 2021	43
BUDGET ASSAINISSEMENT NC	44
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	44
Fonctionnement	44
BUDGET PRIMITIF 2021	45
BUDGET GARE GARUN	46
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	46
Fonctionnement	46
Résultats de l'exercice	47
CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE GARE GARUN	47

PREAMBULE

Le Compte Administratif retrace l'exécution du budget de l'exercice annuel et présente la situation financière de la Ville au 31 décembre 2020. Cet exercice fut doublement atypique :

- la crise sanitaire liée à la Covid-19 a bousculé les projets prévus, pénalisé l'organisation des services et engendré de moindres recettes ou dépenses de fonctionnement courant.

- l'année 2020 a été marquée par le report de 3 mois du second tour des élections municipales et fut partagée à égalité entre deux mandats aux couleurs politiques différentes.

Dans ce contexte particulier, la Ville a cependant démontré sa capacité de résistance. L'épargne brute progresse pour atteindre 1 112 K€. De son côté, le stock de dettes de la Ville diminue : la capacité de désendettement est portée à 3,70 années. Les marges de manœuvre budgétaire sont donc préservées et permettent de préparer sereinement l'avenir.

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit une nette relance de l'investissement lors des 3 prochaines années, avec la souscription de 3 emprunts : 2 500 K€ en 2021, 1 500 K€ en 2022 et 2023. Cet effort permet la mise en œuvre de chantiers prioritaires, comme les aménagements en faveur des mobilités durables, la réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux et le nécessaire entretien du patrimoine historique de la Ville.

BUDGET PRINCIPAL

LES DONNEES FINANCIERES



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Niveau général de réalisation

► Fonctionnement :

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	6 443 173,00 €	5 784 798,25 €	89,78%
Dép. d'Ordre	400 000,00 €	354 218,65 €	88,55%
Total	6 843 173,00 €	6 139 016,90 €	89,71%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	6 824 773,00 €	6 897 528,37 €	101,07%
Rec. d'Ordre	18 400,00 €	7 186,30 €	39,06%
Total	6 843 173,00 €	6 904 714,67 €	100,90%

► Investissement :

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	3 857 944,30 €	1 673 246,43 €	43,37%
Dép. d'Ordre	118 400,00 €	53 033,62 €	44,79%
Total	3 976 344,30 €	1 726 280,05 €	43,41%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	3 476 344,30 €	1 337 619,31 €	38,48%
Rec. d'Ordre	500 000,00 €	400 065,97 €	80,01%
Total	3 976 344,30 €	1 737 685,28 €	43,70%

Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le résultat d'exécution 2020 présente un excédent de fonctionnement de 766 K€ et d'un excédent d'investissement de 11 K€ hors prise en compte des restes à réaliser.

Investissement	2020
Recettes	1 576 885,27 €
Dépenses	1 726 280,05 €
Résultats d'investissement	- 149 394,78 €
Solde d'exécution reporté	160 800,01 €
Résultats cumulés d'investissement	11 405,23 €

Restes à Réaliser	2020
Recettes	169 617,00 €
Dépenses	338 100,32 €
Solde des RAR	- 168 483,32 €

Capacité de financement en investissement	- 157 078,09 €
--	-----------------------

Fonctionnement	2020
Recettes	6 904 714,67 €
Dépenses	6 139 016,90 €
Résultats de fonctionnement	765 697,77 €
Solde d'exécution reporté	- €
Résultats cumulés de fonctionnement	765 697,77 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

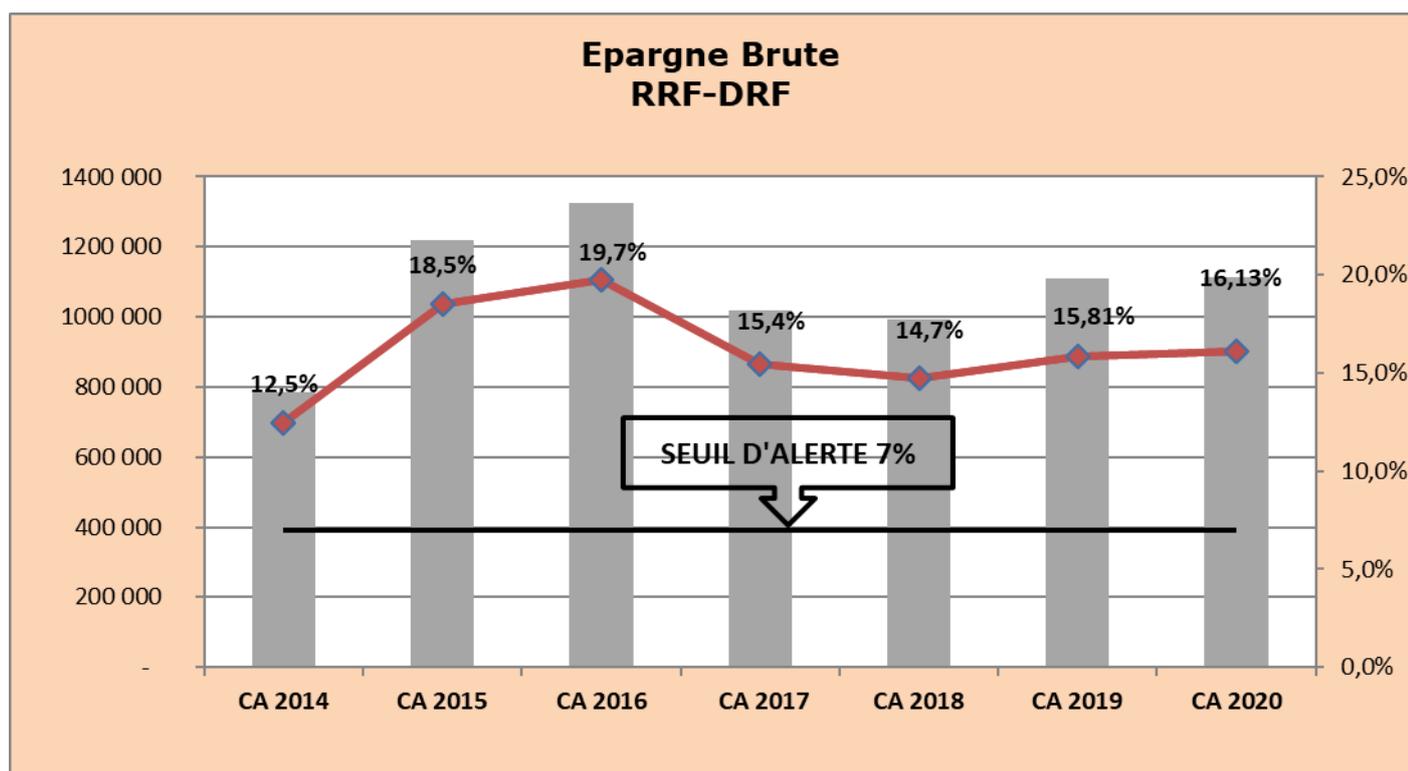
Considérant que le solde de l'exercice permet le financement des restes à réaliser, de la dette et des projets structurants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2020, soit 766 K€, au compte 1068.

Affectation du Résultat de fonctionnement	2020
Réserves sur le compte 1068	765 697,77 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	
Total	765 697,77 €

Epargne



L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et peut être assimilée à la Capacité d'autofinancement de la ville car elle constitue la ressource interne dont celle-ci dispose pour financer ses investissements.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé de la santé financière d'une collectivité.

Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont donc pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Avec son **taux de 16.13 %** de recettes réelles de fonctionnement dégagés au titre de l'autofinancement, la ville de Montfort affiche toujours une très bonne santé financière.

Ratios Obligatoires

	Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	847,84	935,00
2 Produit des impôts directs/population	458,93	507,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 010,92	1 133,00
4 Dépenses d'équipement brut/population	161,71	305,00
5 Encours de dette/population	604,64	860,00
6 DGF/population	211,04	153,00
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonc.	58,982	56,00
9 Dép. de fonc. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonc.	91,985	90,10
10 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonc.	15,997	27,00
11 Encours de dette/recettes réelles de fonc.	59,810	76,00

* Source site internet DGCL : "Les collectivités locales en chiffres 2020"

Impact financier de la crise sanitaire

La crise sanitaire « Covid 19 » aura perturbé l'exécution du budget 2020 tout au long de l'année.

DÉPENSES	Matériel de protection des personnels	350
	Location matériel - Instances	378
	Communication	960
	Aménagement des locaux	2 386
	Subvention CCAS	2 956
	Gratification - Bénévoles	3 369
	Acquisition de matériel/mobilier	4 010
	Nettoyage des locaux	8 124
	Subventions exceptionnelles	9 025
	Produits d'hygiène/entretien	8 243
	Aménagement centre de soins	10 686
	Aménagement établissements scolaires	12 417
	Masques	28 703
		91 607 €
RECETTES	Participation Etat - Achat de masques	7 885
	Participation ARS	5 531
	Participation Etat - Accueil de loisirs	6 200
	19 616 €	

D'un point de vue financier, la crise se traduit par les dépenses & recettes directes ci-contre (hors masse salariale et impact sur les mouvements courants type énergie, recettes des services...).

A noter : La ville reste en attente du financement du dispositif éducatif « Sport-Santé-Culture-Civisme » (2S-2C) qui avait pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.

La Dette

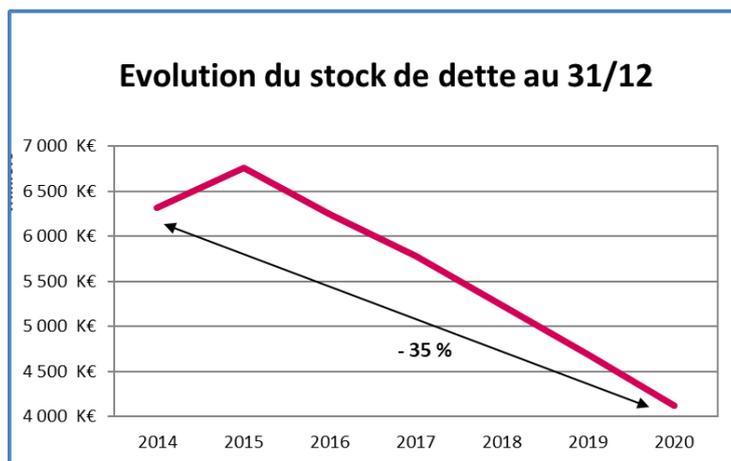
► Structure de la dette

Code	Etablissement	Période du contrat		Durée (en années)	Montant emprunté	Taux	Capital restant dû au 31/12/20	Budget 2021	Capital restant dû au 31/12/21
								Remboursement du capital	
117	CAF	2017	2027	10	55 K€	Taux zéro	39 K€	6 K€	33 K€
116	La Banque Postale	2015	2030	15	1 000 K€	1,58%	683 K€	67 K€	617 K€
115	La Banque Postale	2014	2029	15	1 000 K€	2,39%	600 K€	67 K€	533 K€
114	Crédit Foncier	2014	2029	15	1 500 K€	3,30%	825 K€	100 K€	725 K€
113	CMB	2013	2028	15	1 000 K€	3,92%	517 K€	67 K€	450 K€
112	CAF	2013	2023	10	180 K€	Taux zéro	54 K€	18 K€	36 K€
111	Caisse des dépôts	2013	2028	15	800 K€	3,92%	483 K€	53 K€	431 K€
110	CFFL	2011	2026	15	49 K€	1,82%	19 K€	3 K€	15 K€
109	CFFL	2011	2026	15	106 K€	1,82%	41 K€	7 K€	33 K€
108	CFFL	2003	2028	25	1 300 K€	5,35%	571 K€	66 K€	505 K€
107	Crédit Agricole	2003	2023	20	1 300 K€	3,71%	261 K€	86 K€	175 K€
106	CFFL	2001	2021	20	457 K€	4,99%	34 K€	34 K€	-
	Total				8 747 K€		4 125 K€	573 K€	3 553 K€

La ville de Montfort dispose d'une dette sécurisée depuis 2012, date à laquelle deux emprunts en francs Suisses avaient été renégociés en euros à taux fixe dans le cadre de la médiation Gissler.

Plusieurs tentatives de renégociation de la dette ont été opérées, sans succès. Soit les indemnités de renégociation étaient trop importantes, soit la novation (rachat de dette) n'était pas envisageable (Cf rencontre Banque des Territoires/Décembre 2018).

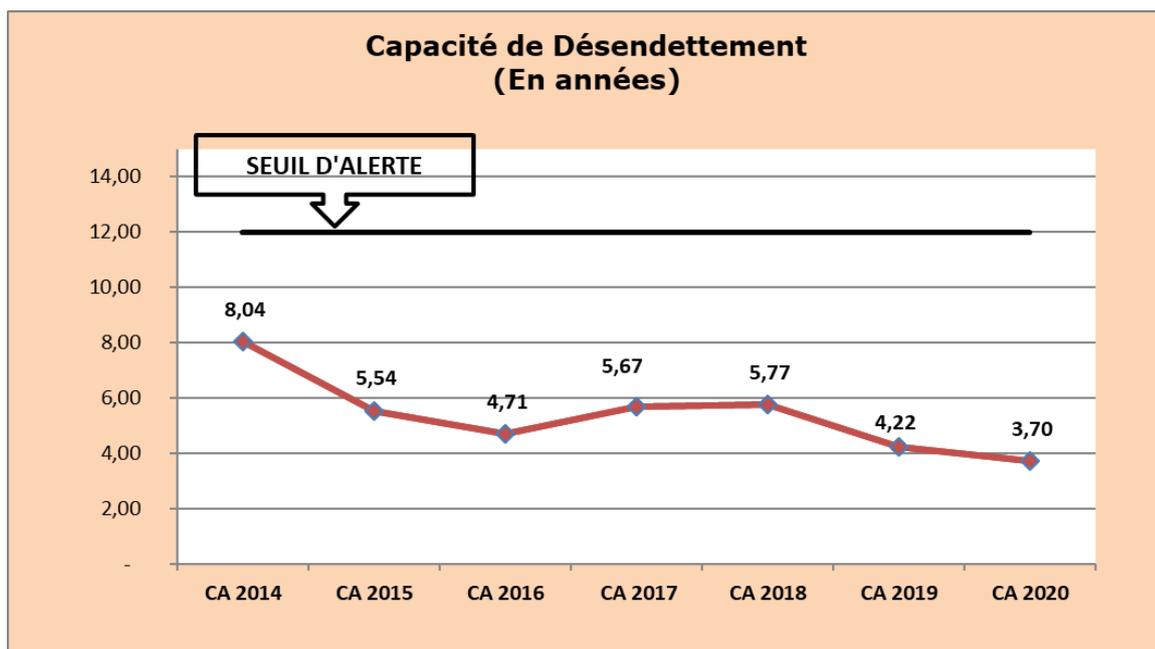
► Stock de la dette



La période 2014-2020 a été qualifiée de « mandat de gestion » puisque la stratégie financière visait au désendettement de la collectivité suite au mandat 2008-2014 plus structurant qui avait permis la création de la Maison de l'Enfance ou encore la restructuration de l'ancien tribunal en médiathèque.

En 2020, le budget primitif prévoyait la souscription d'un emprunt pour relancer la dynamique d'investissement, cependant la crise sanitaire et le report des élections municipales sont venus perturber la mise en œuvre des projets. A ce titre, aucune nouvelle souscription n'a été enregistrée sur l'année écoulée.

► Capacité de désendettement



Le ratio dit de « capacité de désendettement » se traduit comme un indicateur de solvabilité.

Il calcule le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

La ville de Montfort-sur-Meu affiche encore une fois sa très bonne situation financière avec un ratio porté à **3.70 années** au 31/12/20.

BUDGET PRIMITIF 2021

Fonctionnement

► Recettes

Recettes de fonctionnement	Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes Réelles	6 824 773	6 897 528	6 955 891
Chapitre 002 : Solde d'exécution reporté	-	-	-
Chapitre 70 : Produits des services	707 370	486 637	656 970
Chapitre 73 : Impôts & taxes	4 095 820	4 184 614	4 220 410
Chapitre 74 : Dotations, subventions & participations	1 695 445	1 864 381	1 796 311
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	225 038	218 347	231 100
Chapitre 76 : Produits financiers	-	8	-
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 100	77 295	1 100
Chapitre 013 : Atténuations de charges	100 000	66 247	50 000
Recettes d'Ordre	18 400	7 186	22 000
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	18 400	7 186	22 000
Total	6 843 173	6 904 715	6 977 891

- *Produits des services*

La notion de produits de services est double :

- Comptablement, elle correspond au chapitre 70 de la nomenclature M14, laquelle cumule des recettes de facturations des services de la ville (périscolaire, culture...) à des écritures de refacturations entre budgets ou encore des remboursements de frais. En revanche elle exclut les droits de place « Marchés hebdomadaires », la M14 considérant ces ressources comme de la fiscalité relevant du chapitre 73.

- En terme d'analytique, on assimile davantage les produits des services aux factures associées aux tarifs municipaux votés annuellement en Conseil Municipal.

Ainsi les enveloppes annoncées peuvent varier selon la présentation retenue.

Le budget étant voté par chapitre, le détail retenu ici est celui correspondant au chapitre 70 :

Ventes coupes de bois	1 000
Concessions cimetièrè	7 000
Red. occupation domaine communal - Crématorium	23 000
Red. occupation domaine communal (Enedis, GRDF, Orange...)	14 300
Red. occupation domaine communal - Terrasses, chevalets...	2 000
Adhésions Médiathèque	3 900
Billetterie spectacles	15 000
Occupation des équipements sportifs municipaux	30 000
Facturation ALSH	105 000
Facturation Cap Jeunes, Ecole omnisport	9 600
Facturation Accueil périscolaire	60 000
Facturation Restauration scolaire	240 000
Recette Billetterie Escape Game	5 000
Recette Billetterie Evènementiel	4 000
Recettes Sponsoring location emplacement	6 000
Remb. mise à dispo de personnel Budget Assainissement	35 000
Remb. mise à dispo de personnel Budget CCAS	73 000
Remb. de frais par les budgets annexes	6 000
Remb. de frais matériels par le CCAS	6 000
Remb. charges (Gendarmerie, IME, Espacil...)	11 120
Régie photocopie - Accueil	50
	656 970 €

En raison de la poursuite de la crise sanitaire, les enveloppes ont été définies avec prudence, souvent sur de simples reconductions des crédits ouverts en 2020.

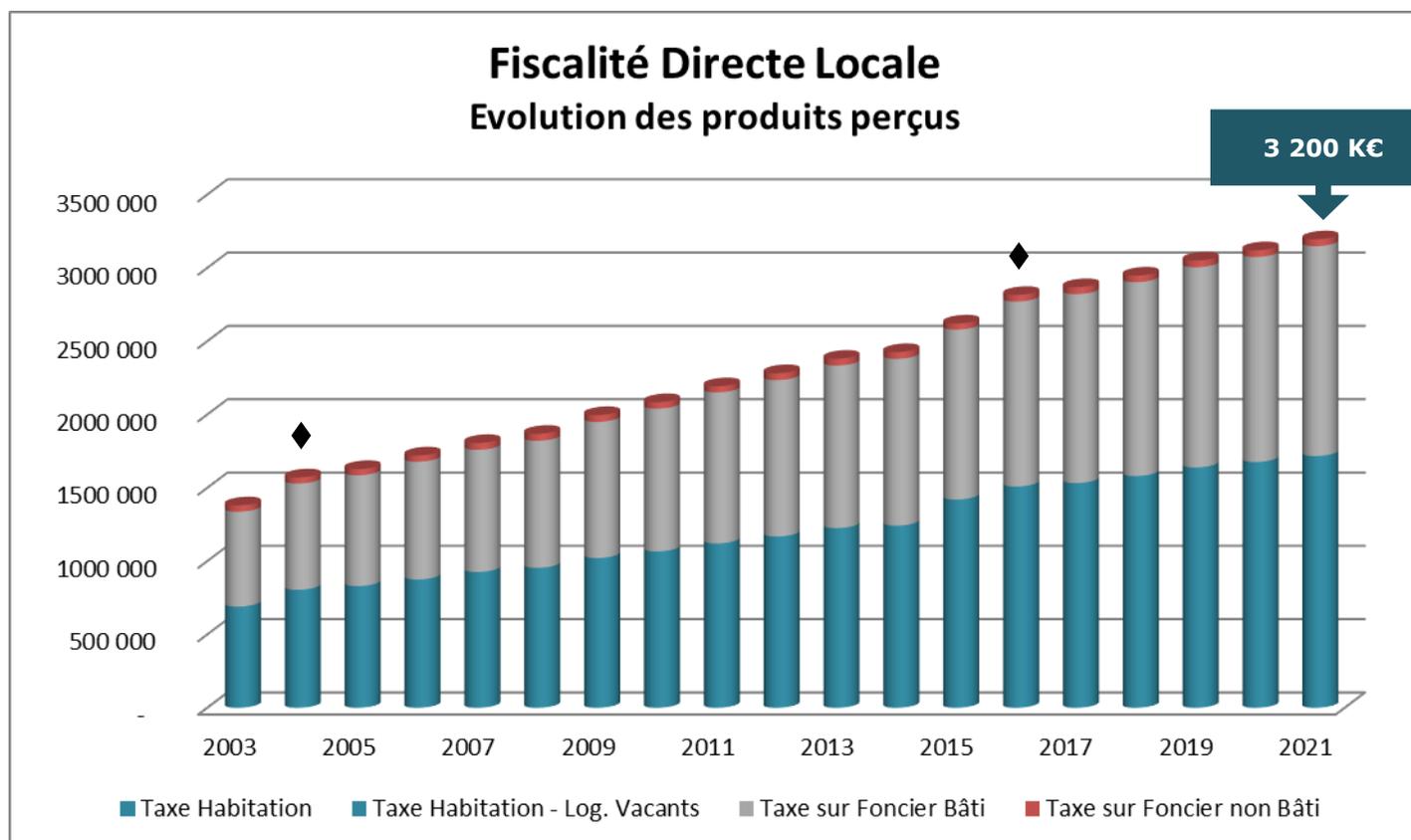
Les recettes liées au secteur de la culture ont quant à elle été minorées, les mesures sanitaires limitant l'offre de services (fermeture des salles de spectacle par exemple).

A noter, en 2021 les taxes funéraires sont supprimées par l'Etat dans le cadre de la disparition des taxes à faible rendement.

Cette perte d'autonomie financière doit être couverte par des fonds de l'Etat au sein de la DGF.

Les textes en la matière étant peu nombreux, le budget 2021 ne les intègre pas par mesure de sécurité dans l'attente de la notification de la DGF au printemps.

2021 : MAINTIEN DE LA FISCALITÉ



◆ Année de revalorisation des Taux

En 2020, les taux sont reconduits sans augmentation, toutefois les recettes fiscales directes progressent toujours grâce à l'effet « Bases ».



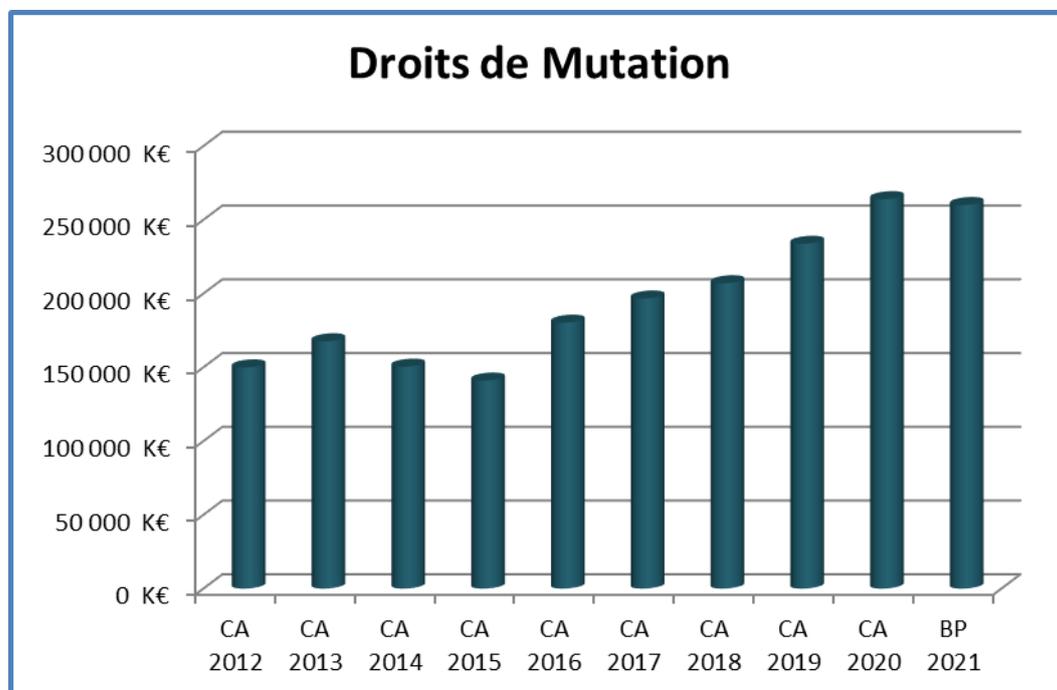
A compter de 2021, les Départements perdent leurs ressources de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties, au profit des Communes afin de compenser la perte de produit de Taxe Habitation sur les résidences principales.

Ce nouveau mécanisme se traduit ainsi :

	2020		2021
			
Taxe Habitation / THLV	21,18%		21,18%
Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%	41,08%
Taxe Foncier Non Bâti	59,65%		59,65%

- Le Vote d'un taux unique de 41.08 % (Soit 21.18 % taux ville + 19.90 % taux Département)
- La disparition de la colonne « Département » sur l'avis d'imposition des contribuables
- Le maintien des ressources fiscales pour la ville
- Le maintien du niveau d'imposition pour le contribuable

- *Droits de mutation*



Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

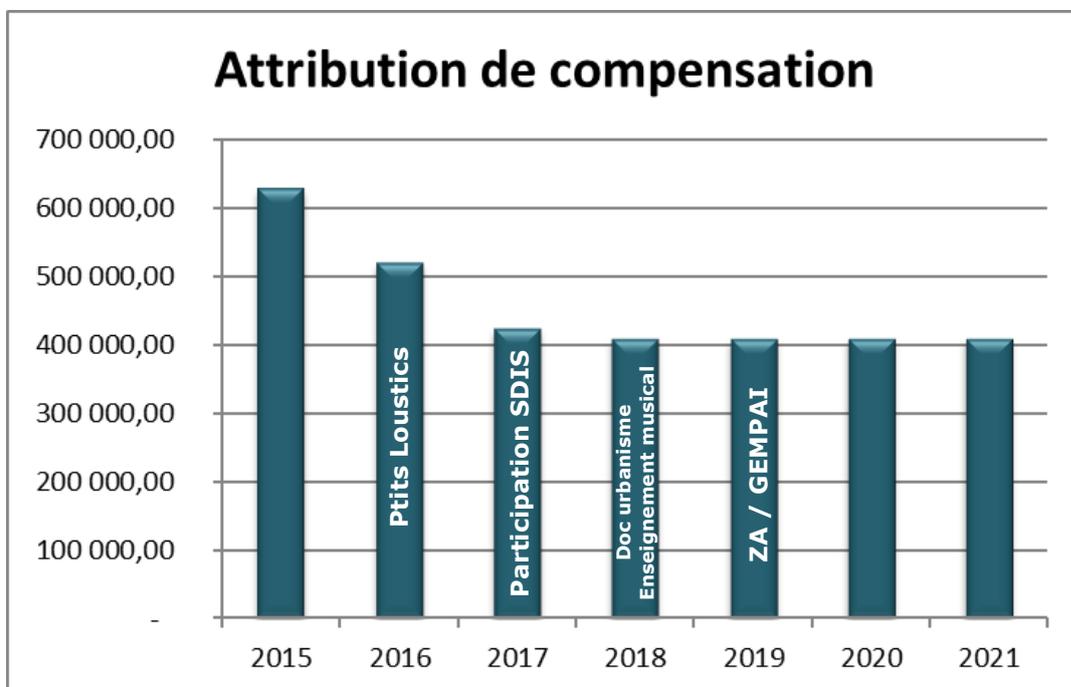
Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

Le calcul des taxes perçues, basé sur le prix de vente, sera différent s'il s'agit d'une habitation neuve ou ancienne.

Les droits de mutation correspondent à la taxe départementale, représentant 4,5% du montant de l'investissement, et à la taxe communale, soit 1,20% de la valeur du bien. 2,37% du prix d'achat sont reversés à l'Etat.

Cette ressource étant adossée au marché de l'immobilier, elle reste difficile à anticiper. L'inscription budgétaire 2021 se veut donc prudente à hauteur de 260 K€ (au regard des 264 K€ réalisés en 2020).

- *Attribution de compensation*



Le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

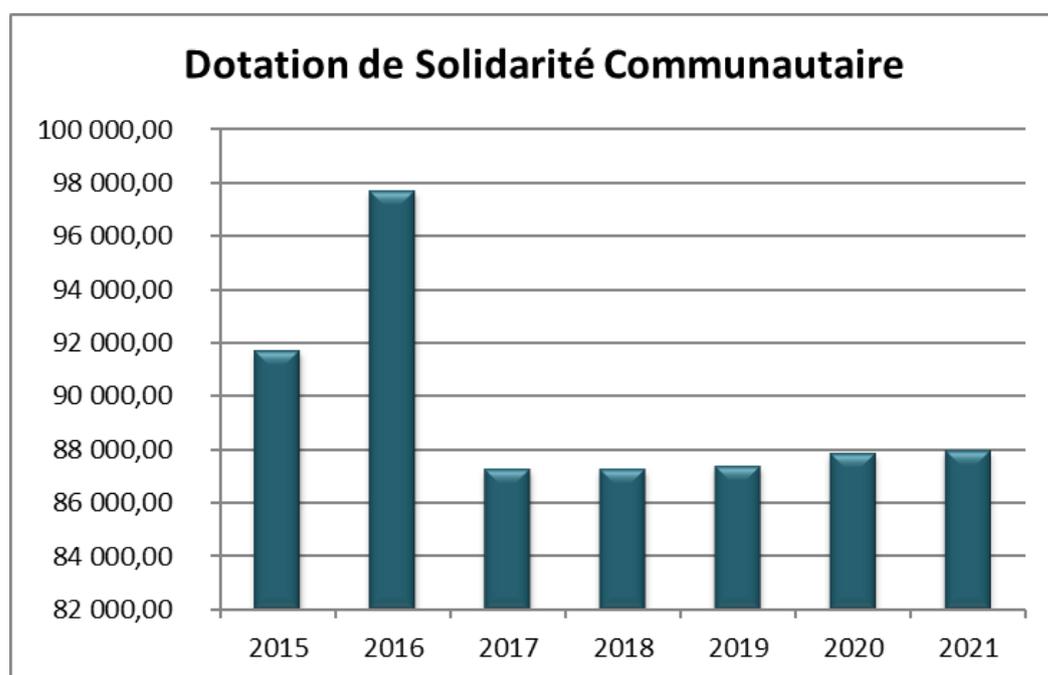
Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétence entre l'EPCI et ses Communes membres.

Depuis 2015, les produits d'Attribution de Compensation sont en diminution au rythme des transferts de compétences à l'EPCI. La neutralité budgétaire est ainsi garantie, car la ville n'a quant à elle plus à supporter les dépenses en matière de :

- Participation au service de secours et d'incendie
- Documents d'urbanisme
- Enseignement musical & chorégraphique
- Zones d'Activités...

Aucun transfert de compétence n'ayant eu lieu l'année écoulée, le montant de l'attribution de compensation est maintenu en 2021, élément confirmé par les services de Montfort Communauté en janvier.

- *Dotation de Solidarité Communautaire*



La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des Communes membres de l'EPCI. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Pour garantir l'adéquation du dispositif avec l'objectif affiché de solidarité, la loi impose des critères de répartition, à savoir le potentiel financier ou fiscal par habitant et la population.

A noter :

- sur le territoire de Montfort Communauté, c'est le potentiel fiscal de chaque Commune qui est pris en compte.
- Les fortes variations constatées entre 2016 et 2017 doivent être associées au projet du « Programme alimentaire du territoire ».

Par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Communautaire a validé la répartition suivante :

Critères de répartition	Ecart de revenu par habitant	Insuffisance de potentiel fiscal	Part fixe DSC 2021	Montant DSC 2021
Part en %	17,50%	17,50%	65,00%	100,00%
Montant en €	141 713,93	141 713,93	526 366,04	
BEDEE	24 037,54	21 044,91	11 799,14	56 881,60
BRETEIL	20 409,63	20 848,10	172 451,35	213 709,07
IFFENDIC	27 181,86	29 007,79	128 465,16	184 654,81
MONTFORT SUR MEU	34 038,53	31 041,35	22 796,17	87 876,05
LA NOUAYE	2 112,04	2 911,66	24 545,51	29 569,21
PLEUMELEUC	18 040,50	17 215,70	49 593,81	84 850,01
SAINT GONLAY	1 915,49	2 440,53	23 469,37	27 825,38
TALENSAC	13 978,34	17 203,90	93 245,52	124 427,77
TOTAL	141 713,93	141 713,93	526 366,04	809 793,90

- *Dotation Globale de Fonctionnement*

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF » car celle-ci se décompose en plusieurs dotations dont une part forfaitaire correspondant à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et une part « péréquation » dont les composantes sont reversées aux collectivités moins favorisées.

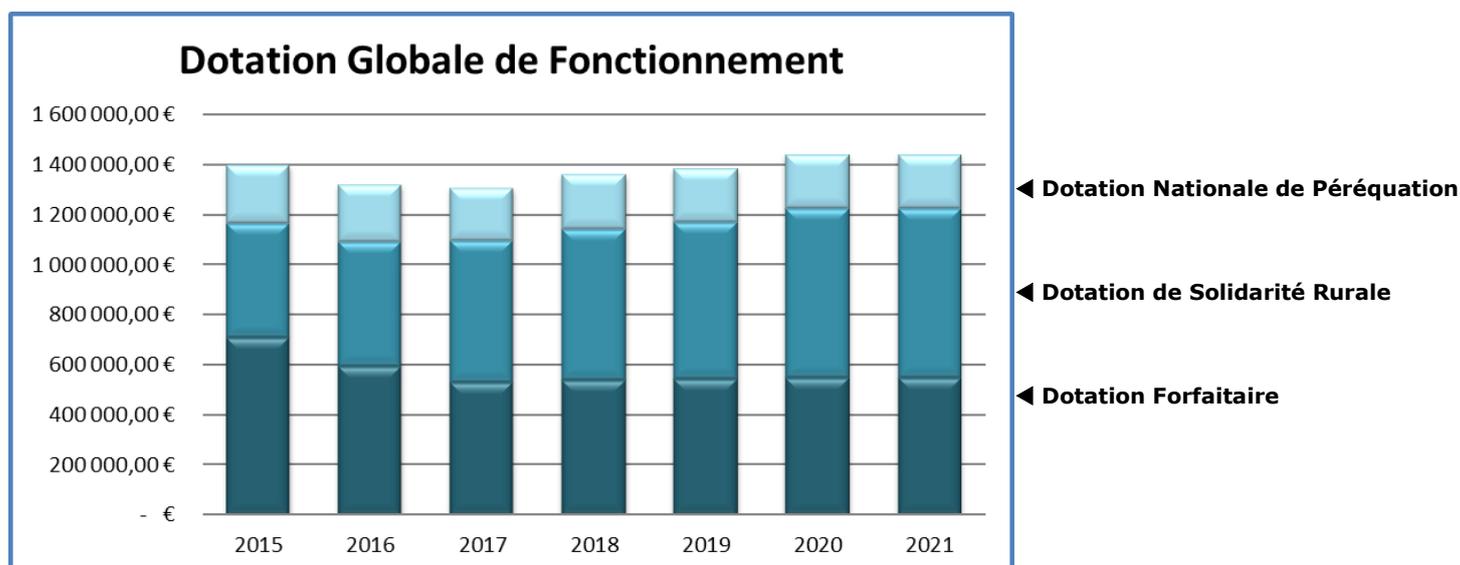
Dans le cadre de la DGF de la Ville de Montfort-sur-Meu, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de plusieurs fractions :

- la dotation de solidarité rurale (DSR),
- la dotation nationale de péréquation (DNP).

	2020	2021
Population DGF	-	-
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire	549 964,00 €	
DOTATION FORFAITAIRE	549 964 €	550 000 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale bourg cent	388 433,00 €	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale perequatio	113 676,00 €	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale - cible	174 713,00 €	
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)	676 822 €	677 000 €
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation	213 107,00 €	
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)	213 107 €	213 000 €
TOTAL DGF	1 439 893,00 €	1 440 000,00 €

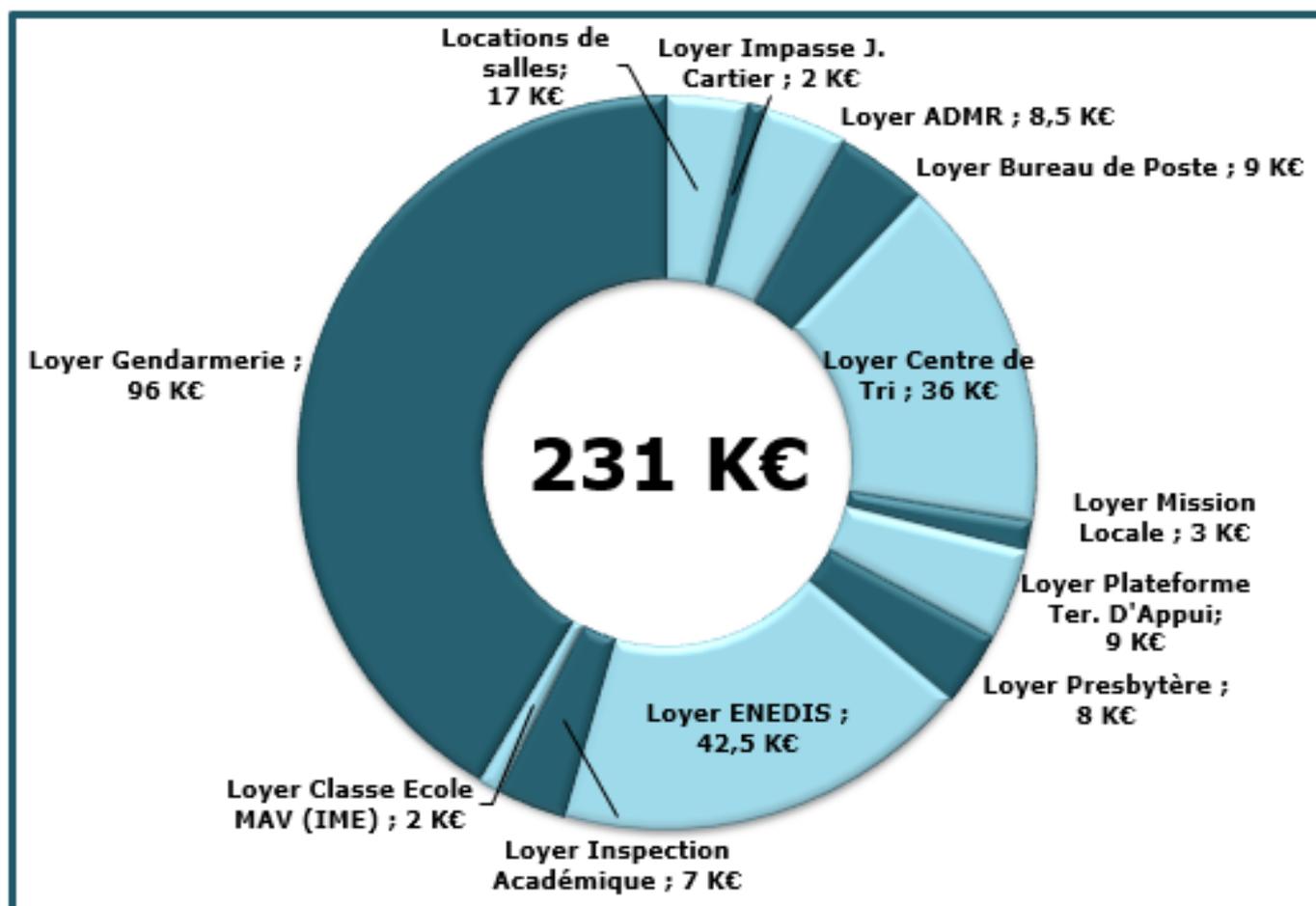
La DGF dans sa répartition habituelle devrait se stabiliser en 2021, un montant équivalent au produit perçu en 2020 a donc été prévu au BP.

Néanmoins, comme vu précédemment, elle devrait être majorée pour intégrer la compensation liée à la suppression de la Taxe Funéraire. Cette mesure n'a pas été intégrée au budget par prudence dans l'attente d'informations complémentaires.



- Revenus des immeubles

Les revenus des immeubles représentent 231 K€ de recettes de fonctionnement, hors remboursement des charges.

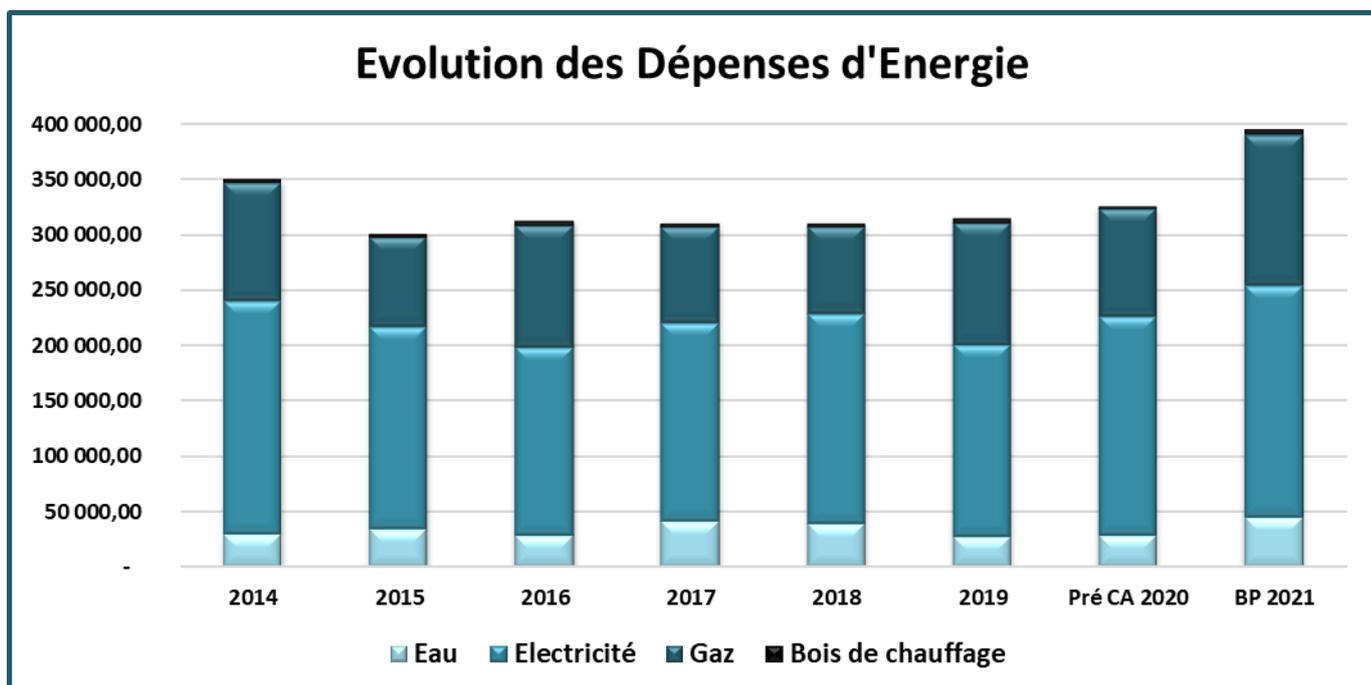


► Dépenses

Dépenses de fonctionnement	Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses Réelles	6 443 173	5 784 798	6 496 834
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 966 450	1 691 366	2 150 969
Chapitre 012 : Charges de Personnel	3 570 000	3 411 970	3 570 000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	559 623	521 503	548 065
Chapitre 66 : Charges financières	173 500	144 924	153 500
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	17 100	14 840	7 800
Chapitre 68 : Dotations aux provisions pour risque	135 000	-	45 000
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	20 000		20 000
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 500	196	1 500
Dépenses d'Ordre	400 000	354 219	481 057
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	300 000	354 219	350 000
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	100 000		131 057
Total	6 843 173	6 139 017	6 977 891

- *Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général représentent l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité. On y retrouve toutes les fournitures du quotidien, le règlement des taxes foncières, l'alimentation, ou encore les honoraires des prestataires extérieurs. L'un des postes majeurs de ce chapitre repose sur le coût des énergies. Au regard de la volatilité des prix et des aléas liés à la consommation (rigueur/durée des hivers), des enveloppes ambitieuses sont provisionnées lors de la construction budgétaire. A mi année un bilan est fait et des virements de crédits peuvent alors permettre de financer d'autres dépenses au besoin.



- *La masse salariale*

La construction budgétaire 2021 repose sur les éléments incompressibles suivants :

Revalorisation du SMIC

SMIC horaire : +0,99% (de 10,15 € à 10,25 €)

Revalorisation indiciaire

Gel du point d'indice depuis février 2017

Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Schématiquement le GVT couvre les améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Cet effet de carrière retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

Assurance du Personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la ville est couverte par un nouveau contrat d'assurance souscrit pour les titulaires uniquement contrairement au précédent qui intégrait les contractuels.

La consultation passée en 2020 démontrait qu'une couverture de la totalité des agents n'était pas pertinente budgétairement au regard des faibles niveaux de remboursements.

Cette renégociation permet de passer d'un réalisé à hauteur de 87 K€ en 2020 à une estimation de 75 K€ en 2021 (-12 K€).

Fin du dispositif « Emploi d'Avenir »

3 agents étaient encore concernés au 1^{er} semestre 2020, dans les services Espaces Verts, Médiathèque et ALSH.

Ce dispositif n'a pas été reconduit par l'Etat.

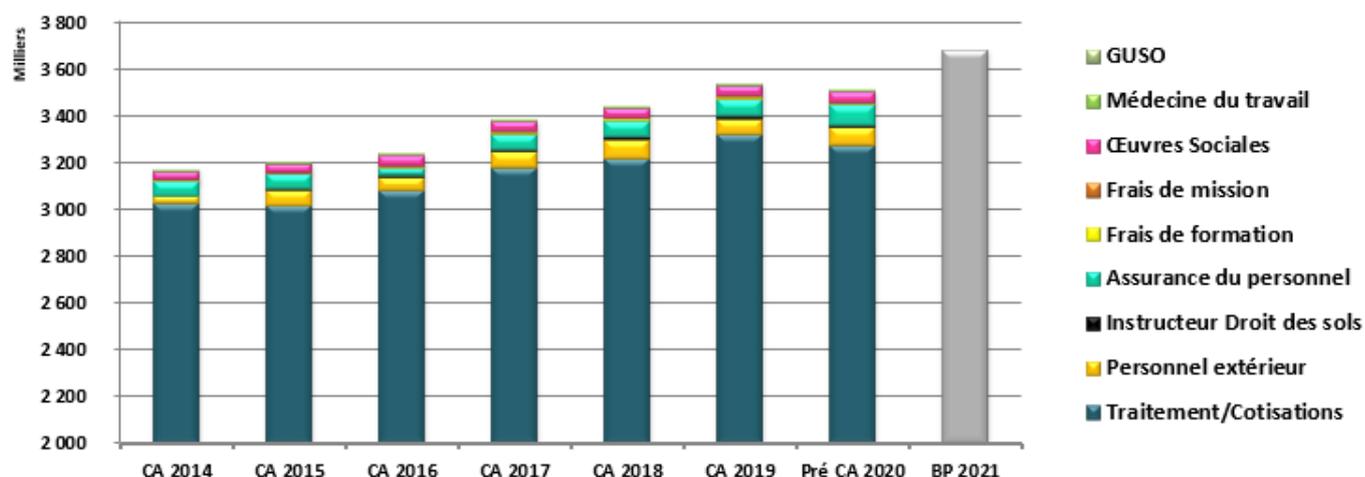
Mouvement du personnel

3 départs en retraite en 2021 (agent et chef d'équipe Propreté urbaine, agent de maintenance bâtiment

Arrivée responsable Police Municipale au 1^{er} janvier.

Evolution rétrospective des dépenses et projection 2021

Ressources Humaines Evolution des dépenses de Fonctionnement



Les prévisions du BP 2021 augmentent de plus de 5% par rapport au réalisé 2020 sans que ce chiffre puisse réellement être significatif en raison des impacts de la Covid 19 sur l'organisation des services et des activités de la ville.

Le contexte de la crise sanitaire conditionnera également 2021 en fonction des services qui pourront être offerts au public, notamment dans le domaine de la culture et de l'évènementiel.

- *Les subventions au secteur privé*

Soutien à la vie associative

La ville de Montfort sur Meu maintient son soutien au secteur associatif en attribuant une enveloppe de subventions de fonctionnement de **56 K€**.

Cette enveloppe financière s'accompagne de la mise à disposition de locaux aux associations, d'une page facebook dédiée, du site Internet proposant des accès directs, mais également d'un accompagnement par les services de la ville.

Comme chaque année, la ville versera au **comité de jumelage**, une cotisation de l'ordre de **3 K€** selon les modalités de la convention liant les deux entités (Nb habitants x 0.45€).

Dotation à l'école Notre-Dame

L'école privée bénéficie de crédits alloués par la collectivité selon les termes définis par le contrat d'association.

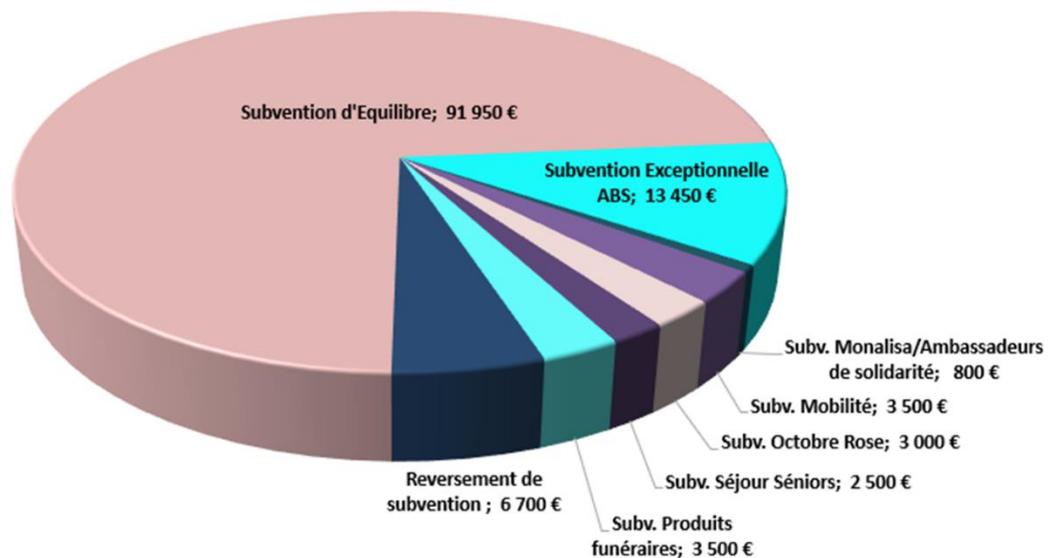
Cette dotation d'un total de 155 K€ en 2020 se compose de trois éléments :

- Dotation principale : Coût élève public x Effectifs Montfortais du privé
- Dotation sorties éducatives & projets : 12.35 € x Nb élèves Montfortais
- Dotation fournitures scolaires : 8.25 € (Maternelle) ou 10.30 € (Elémentaire) x Nb élèves Montfortais

Le budget primitif intègre une enveloppe de 160 K€ au total, cependant le calcul reposant sur le réalisé 2020 sera particulier puisqu'il devra intégrer les variables liées à la gestion de la crise sanitaire :

- Requalification du personnel sur la période de fermeture des établissements
- Baisse de la consommation d'énergie
- Achat de fournitures nécessaires à la distanciation sociale
- Désinfection des locaux

- *L'action sociale*



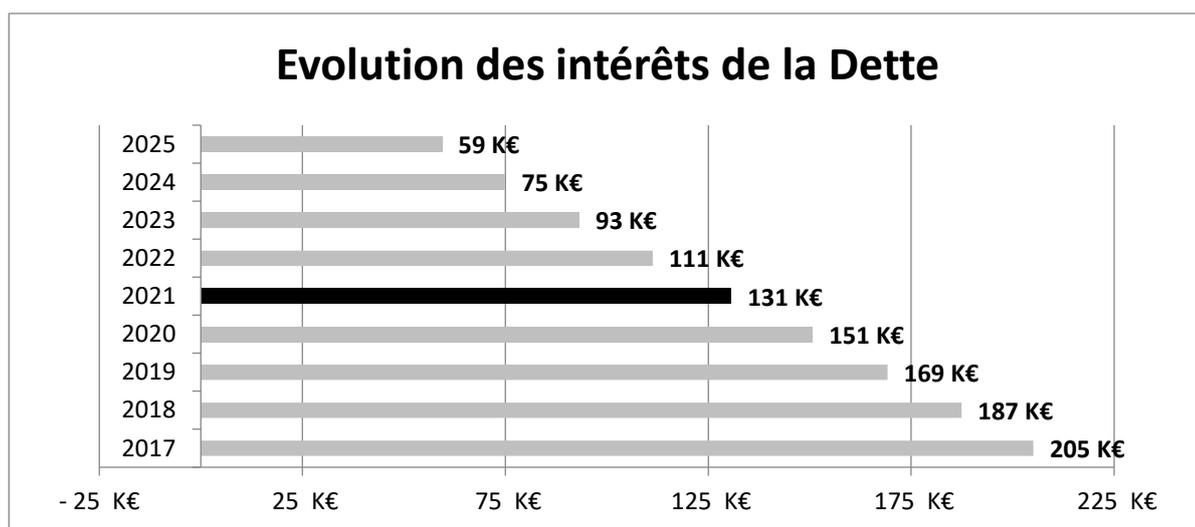
En 2021 la subvention d'équilibre est majorée pour tenir compte de la mise à disposition à 100% d'un agent qui auparavant n'avait que 50% de son temps affecté au service.

Une subvention exceptionnelle de 13 K€ vient s'ajouter aux rubriques habituelles afin de financer l'accompagnement du CCAS par un cabinet extérieur dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux.

- *Les charges financières*

Le chapitre 66 relatif aux charges financières, soit principalement le remboursement des intérêts d'emprunt, continue sa baisse, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit.

Entre 2020 et 2021, près de 20 K€ sont ainsi dégagés en dépenses de fonctionnement pour abonder les dépenses des services aux usagers ou encore l'autofinancement.



Investissement

► Recettes

Recettes d'Investissement	Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes Réelles	3 476 344	1 337 619	3 917 120
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	160 800	160 800	11 405
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 021 187	1 057 750	995 698
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	592 008	119 069	391 217
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	1 500 000	-	2 500 000
Chapitre 024 : Produits de Cessions	202 350		18 800
Recettes d'Ordre	500 000	400 066	596 057
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	100 000		131 057
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	300 000	354 219	350 000
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances)	100 000	45 847	115 000
Total	3 976 344	1 737 685	4 513 177

- *Solde d'exécution reporté*

Les 11 K€ inscrits au « 001 » correspondent au report de l'excédent d'investissement constaté au 31/12/20.

- *Le FCTVA*

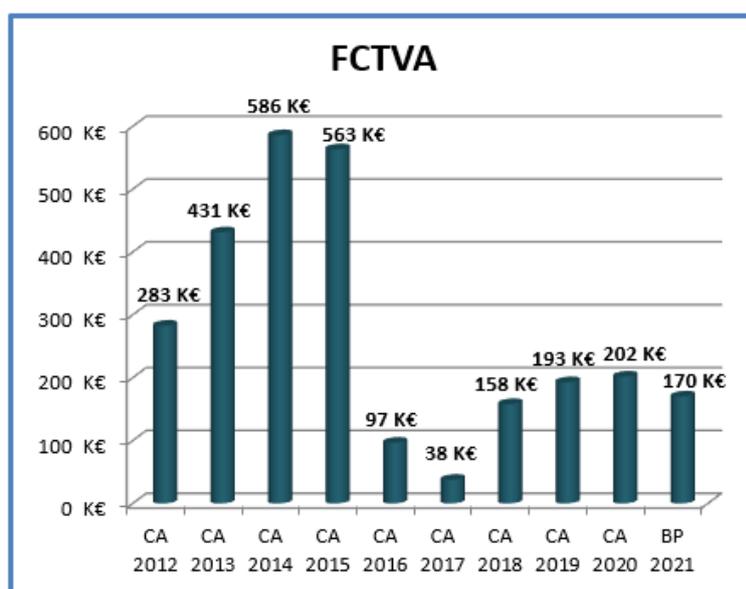
Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de celui-ci aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles.

Ne sont par exemple pas éligibles :

- les travaux sur la Gendarmerie ou le Presbytère, l'occupation de ces bâtiments étant formalisée par des baux générateurs de revenus (loyers).
- les acquisitions de terrain/bâtiment (montant HT)
- les subventions d'investissement versées par la ville (exemple des aides à l'accession habitat)



Il s'agit d'une ressource extrêmement fluctuante au regard de son mode de calcul puisqu'il est directement lié au volume d'investissement N-1.

Initialement prévue en 2019, la réforme du FCTVA devrait finalement s'amorcer en 2021 pour certaines collectivités¹.

Cette réforme consiste à automatiser la gestion du FCTVA en définissant l'assiette des dépenses éligibles par référence à leur imputation comptable. Ce dispositif remplacera les règles actuelles qui nécessitent d'apprécier l'éligibilité des dépenses au regard d'un ensemble de critères, de cas dérogatoires et d'exclusions. Le recours à une procédure déclarative sera désormais limité à des situations spécifiques, pour lesquelles le calcul du fonds ne peut être automatisé.

Pour les collectivités percevant le FCTVA en N+1 comme la ville de Montfort, la réforme ne sera effective qu'en 2022.

A noter : la méthode déclarative chronophage pour les Préfectures plus que pour les collectivités présente l'avantage de cibler les dépenses éligibles et de maîtriser le calcul.

La sélection par imputation implique quant à elle une assiette plus importante, l'Etat va donc mettre en place des mesures de correction pour neutraliser le surcoût de la réforme.

Reste à espérer que l'édiction de nouvelles règles ne vienne pas compliquer une procédure qui se voulait plus simple, et que le calcul ne pénalise pas les collectivités.

¹ EPCI à fiscalité propre & communes nouvelles percevant le FCTVA l'année des dépenses

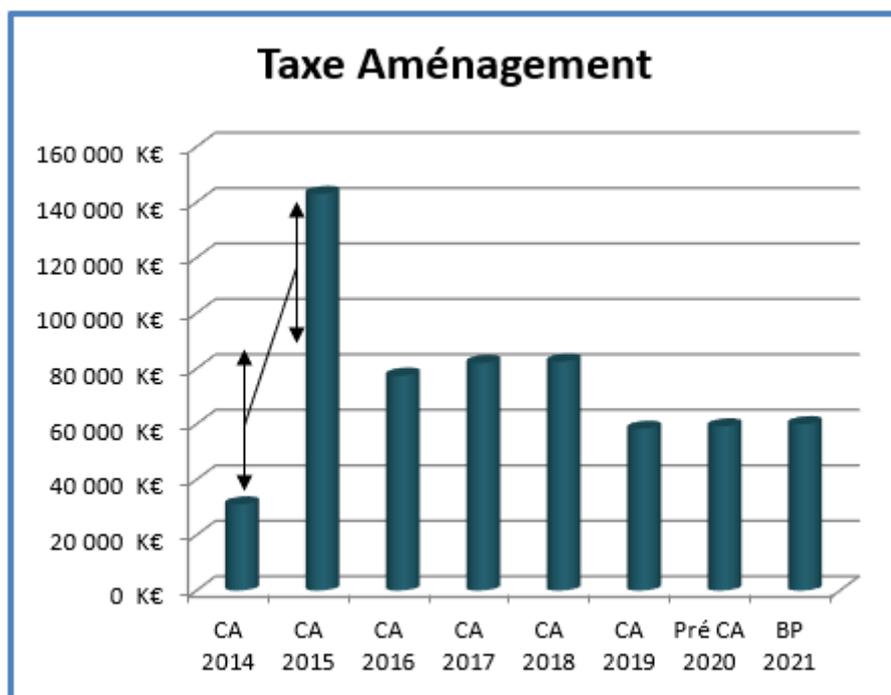
- *La Taxe d'Aménagement*

Instituée sur la ville de Montfort par une délibération de novembre 2011, la Taxe d'Aménagement est une taxe unique reversée au profit de la Commune et du Département qui s'applique :

- à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.
- aux changements de destination des locaux agricoles.

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :

$$\begin{aligned} & \text{surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal (Soit 4\% à Montfort)} \\ & \quad + \\ & \text{surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental (Soit 1.85\%)} \end{aligned}$$



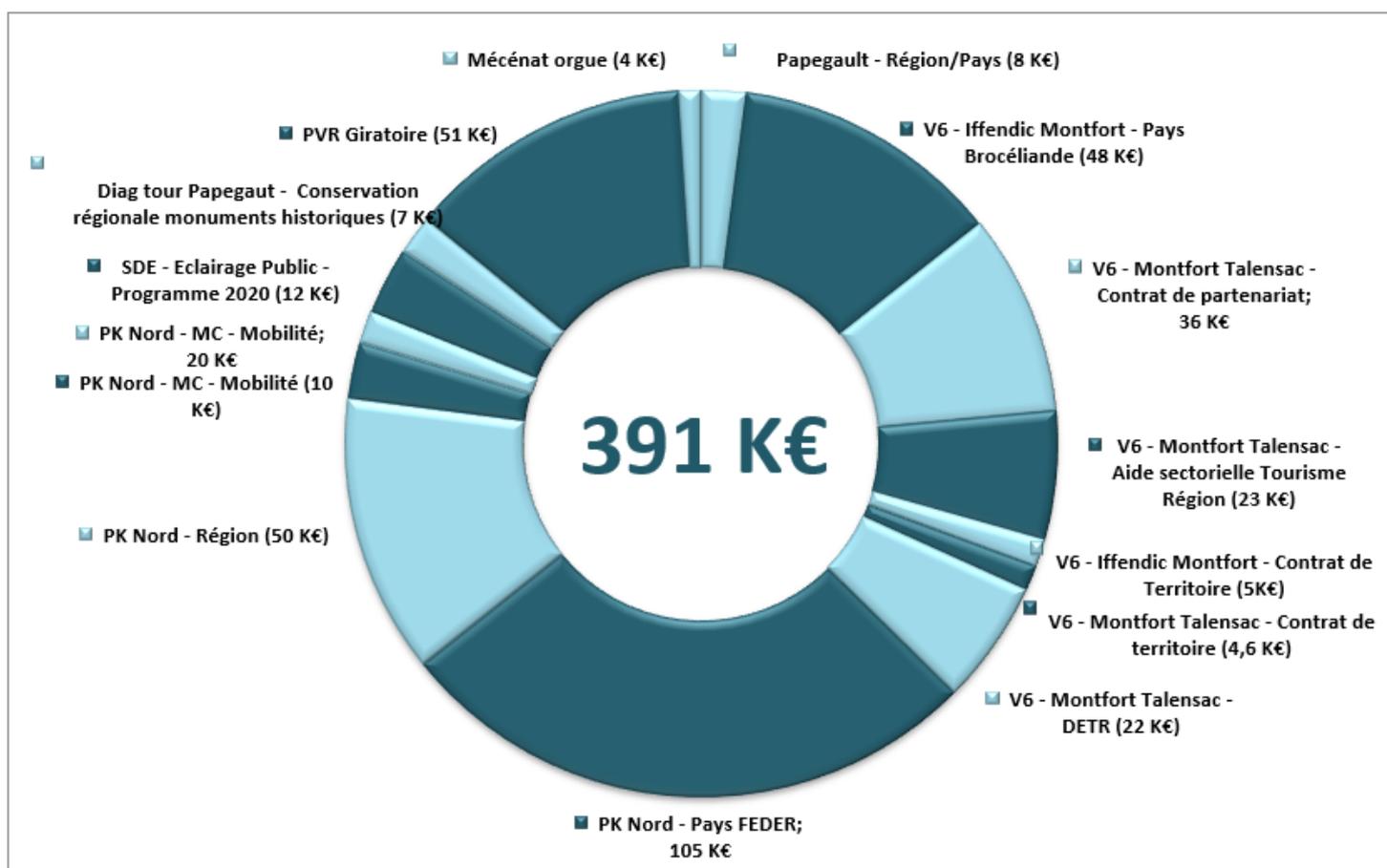
Le mode de calcul de cette ressource repose sur le dynamisme des autorisations d'urbanisme dont la ville n'a pas la maîtrise.

En 2015, le pic de recettes constaté doit être associé au phénomène de rattrapage d'une partie des produits 2014.

Depuis 2019 les ressources avoisinent les 60 K€, et un niveau équivalent devrait être constaté en 2021 au regard des éléments transmis par la DDTM² en charge de son recouvrement.

- *Les Subventions & Participations*

Le budget 2021 intègre près de 391 K€ de recettes de subventions concernant soit des travaux déjà réalisés, soit des travaux prévus au cours de l'exercice. L'Etat, la Région et Montfort Communauté représentent toujours de précieux partenaires financiers pour la collectivité :



² DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

- *Les produits de cessions*

Terrains/Bâtiments : 3 K€

En 2021, aucune cession n'est prévue hormis la régularisation d'une emprise irrégulière sur le secteur des Tardivières pour un montant de 3 K€.

Vente de Matériel : 16 K€

En 2019, la ville a adhéré à la plateforme webenchères pour la mise en vente de matériel, soit pour des achats immédiats à prix fixes, soit par système d'enchères.

Une 1^{ère} vente s'était déroulée sur 3 semaines fin 2019 et les 8 biens proposés (tondeuses, postes à souder, nacelle, tractopelle...) avaient trouvé acquéreur pour un total de 15 K€.

Mise de côté en 2020 du fait de la crise sanitaire, la gestion des biens meubles a repris en 2021 avec une nouvelle vente courant février. Celle-ci a permis de céder 9 biens (marmite, aérateur pelouse, matériel scénique...) pour un total de 2 309 €.

Cette démarche de valorisation du matériel/mobilier ancien se poursuivra chaque année désormais.

L'enveloppe « Webenchères est valorisée à hauteur de 5 K€, en parallèle, il est prévu une autre enveloppe de 11 K€ correspondant à la reprise d'un tracteur par l'entreprise chez qui un nouvel engin est acquis.

► Dépenses

Dépenses d'Investissement	Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses Réelles	3 857 944	1 673 246	4 376 177
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	-	-	-
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	402 000	-	152 000
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	585 000	559 878	600 000
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	271 939	68 543	286 712
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	25 000	10 000	25 000
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 353 259	619 848	1 651 028
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 220 747	414 977	1 661 438
Dépenses d'Ordre	118 400	53 034	137 000
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	18 400	7 186	22 000
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances)	100 000	45 847	115 000
Total	3 976 344	1 726 280	4 513 177

*

- *Dotations, fonds divers & réserve*

Le budget 2020 prévoyait une enveloppe exceptionnelle de 400 K€ dans le cadre du contentieux dit « Eau Potable» qui était alors au stade de l'appel.

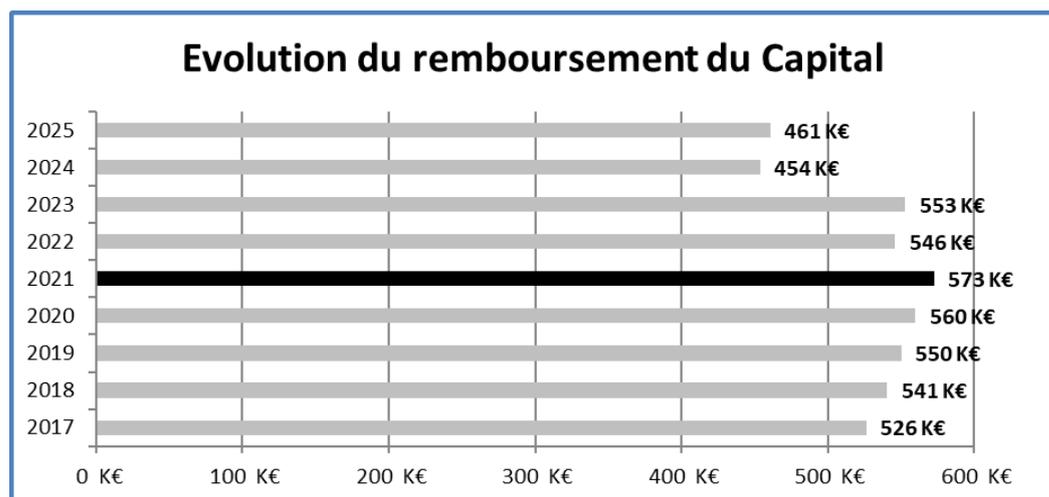
Depuis, un 1^{er} jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes a été rendu, se voulant plus favorable à la ville de Montfort. En effet, dans son argumentaire, la CAA juge fondés les arguments de la ville quant à la possibilité de transférer les excédents, et non l'obligation.

Sans présager de la suite qui sera donnée à la procédure de médiation engagée par la partie adverse dans le cadre du contentieux actuel, il n'est pas utile de provisionner la valeur totale des excédents Eau Potable, mais uniquement la quote-part que la ville s'était engagée à verser en lien avec le transfert de compétence.

Au BP 2021, le contentieux se traduit par l'inscription d'une réserve de crédits à hauteur de 40 K€ en section de Fonctionnement et de 150 K€ en investissement, soit les sommes validées par délibération N°19-03 du 28 janvier 2019.

Les 2 K€ supplémentaires inscrits au chapitre 10 correspondent quant à eux au reversement des Taxes Aménagements auprès de Montfort Communauté lorsque celles-ci sont associées à des autorisations d'urbanisme dans le périmètre des zones d'activités transférées à l'EPCI.

- Capital de la dette



PROSPECTIVE

Plan Pluriannuel d'Investissement

RESSOURCES

	2021	2022	2023
Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe Amgmt..)	230 K€	578 K€	528 K€
FCTVA (16,404% des inv. N-1)	170 K€	518 K€	468 K€
Taxe d'Aménagement	60 K€	60 K€	60 K€
Subventions et participations	391 K€	171 K€	12 K€
Produits de Cessions	19 K€	180 K€	0 K€
Régulation Financière (Autofinancement, Ecritures d'ordre...)	1 373 K€	1 460 K€	1 347 K€
Excédents de fonc. Capitalisé (Epargne dégagée sur N-1)	766 K€	700 K€	700 K€
Résultat d'investissement N-1	11,4 K€	210 K€	97 K€
Virement de la section de fonctionnement (Année N)	131 K€	100 K€	100 K€
Ecritures d'ordre - Amortissements (DF042-RI040)	350 K€	350 K€	350 K€
Ecritures d'ordre - Intégration études/annonces suivies de tx (DI041-RI041)	100 K€	100 K€	100 K€
Ecritures d'ordre - Intégration Rétrocessions (DI041-RI041)	15 K€		
Souscription nouvel emprunt	2 500 K€	1 500 K€	1 500 K€
TOTAL RESSOURCES	4 513 K€	3 888 K€	3 387 K€

DÉPENSES HORS PROJETS

	2021	2022	2023
Dette	600 K€	738 K€	820 K€
Régulation Financière (Ecritures d'ordre...)	549 K€	271 K€	164 K€
TOTAL DEPENSES HORS PROJETS	1 149 K€	1 009 K€	985 K€

	2021	2022	2023
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	3 364 K€	2 879 K€	2 403 K€
<i>(Ressources - Remb. Dette & RF)</i>			

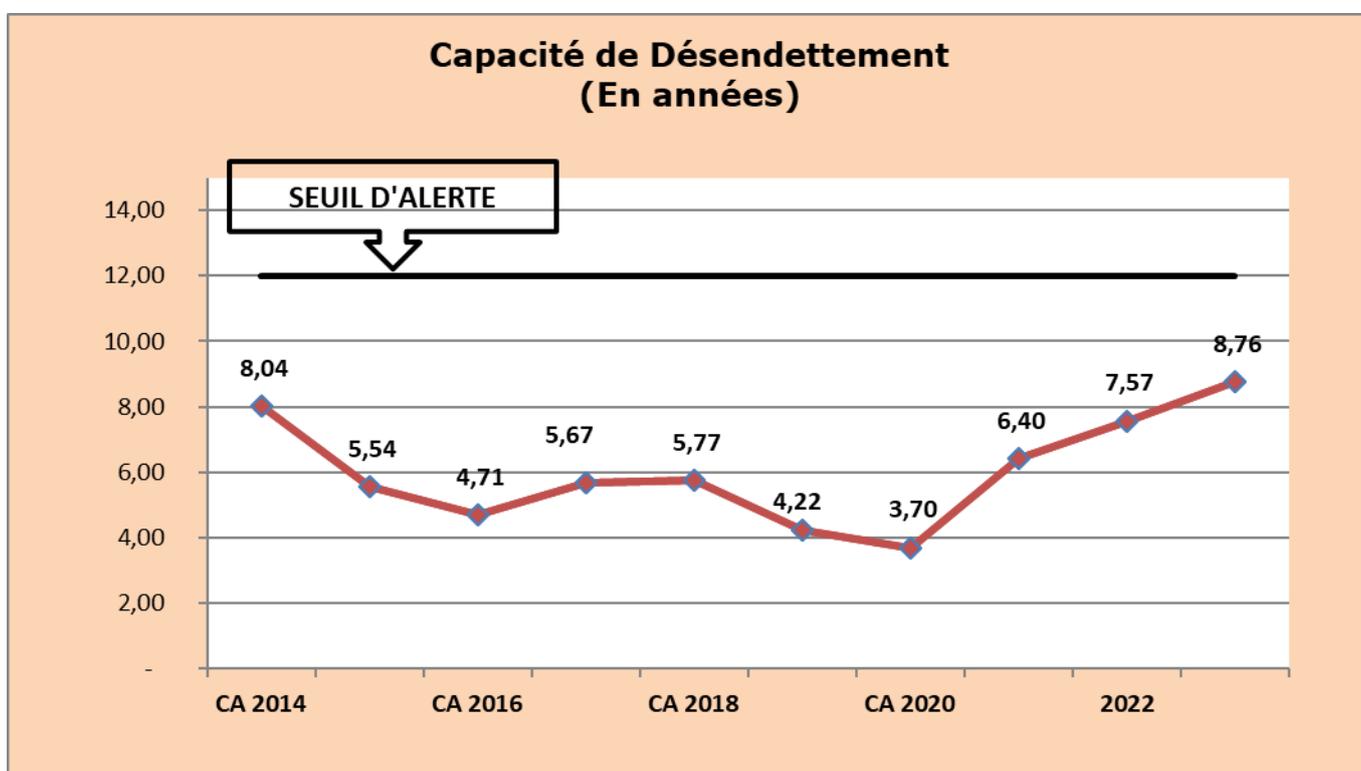
Evolution de la capacité de désendettement

Le PPI repose sur l'hypothèse de recours à l'emprunt successifs entre 2021 et 2023 pour un total de 5 500 K€.

Le ratio relatif à la capacité de désendettement s'élèverait alors au-dessus de 8 années en 2023 sur la base d'un maintien de l'épargne brute autour de 900 K€.

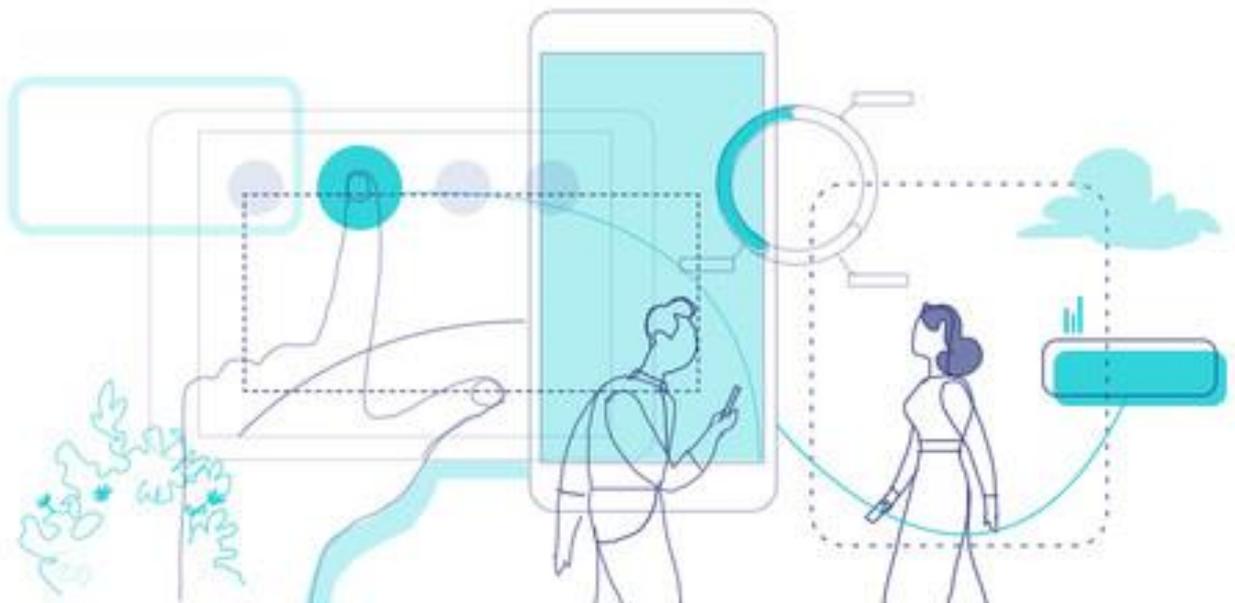
Ce niveau de financement est soutenable pour la collectivité pour plusieurs raisons :

- Le seuil d'alerte du ratio de capacité de désendettement est relevé à 12 ans depuis 2008
- Le PPI n'intègre pas les subventions qui seront adossés aux projets, or la Mobilité et la rénovation énergétique des bâtiments devraient faire l'objet de financements extérieurs
- Le PPI est une feuille de route indicative. Les opérations d'investissement peuvent souffrir d'aléas impactant les taux d'exécution (délais de la commande publique, autorisation d'urbanisme, saisonnalité des travaux...)



BUDGET PRINCIPAL

LES PROJETS



Bien que la crise sanitaire se prolonge et affectera l'activité des services en 2021, elle aura vraisemblablement un impact soutenable sur le budget. Cette pandémie est révélatrice d'une multitude de crises : environnementale, sociale, économique, numérique... et met en exergue les travers de la mondialisation. Dans ce contexte l'échelon local est pertinent pour apporter une réponse, même modeste, aux défis qui se posent sur notre territoire et il convient de les inscrire comme priorités budgétaires.

La Ville, récente lauréate du programme Petites villes de demain, a vocation à être à l'avant-garde de certains projets de transition et à accompagner les citoyen·nes dans leurs démarches déjà initiées pour préserver notamment l'environnement et la biodiversité. En plus de ces investissements pour l'avenir, elle doit aussi agir rapidement pour éviter la détérioration de son patrimoine immobilier, maîtriser sa consommation énergétique et son impact carbone, se donner les moyens du changement en ayant une approche systémique dans l'ensemble de ses projets. Pour cela la nouvelle majorité compte s'appuyer sur les éléments de son programme électoral, lesquels intègrent par ailleurs de nombreuses contributions citoyennes.

Le budget 2021, ancré sur la validation des comptes de gestion 2020 et une situation financière permettant un recours à l'emprunt important cette année, est construit autour de deux urgences : celle d'aujourd'hui et celle de demain. Il s'articule autour de trois pôles majeurs.

AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI

Tendre vers une plus grande sobriété énergétique des bâtiments communaux, améliorer leur équipement et sauvegarder le patrimoine immobilier historique de la Ville

Travaux du restaurant scolaire et de l'école du Moulin à Vent

Devant la dégradation constatée de son patrimoine scolaire, la municipalité affiche la priorité de rénovation de ces bâtiments ainsi que celui de la restauration municipale afin d'améliorer l'accueil des enfants, de permettre une organisation spatiale plus adaptée aux nouveaux besoins pédagogiques, de contribuer à diminuer les consommations énergétiques et plus largement d'améliorer le confort des usager·es.

Les travaux débiteront dès cette année dans les écoles du Moulin à Vent. Lors de la 1ère tranche opérationnelle, l'accent sera mis sur le changement des menuiseries extérieures (150 000 euros) et le remplacement des convecteurs (58 000 euros) pour opter pour des équipements plus performants. Ces travaux seront suivi de lourds investissements les années suivantes : rénovation des façades par adjonction d'un manteau isolant, réfection de l'étanchéité de la toiture, travaux d'électricité et études concernant la création d'un bâtiment dédié au périscolaire.

Travaux menés à l'Avant-Scène et la Tour Papegaut

Labellisée Petite Cité de Caractère, Montfort-sur-Meu est confrontée à un défi de taille : elle possède un patrimoine historique qui fait sa renommée mais qui nécessite des investissements importants. La Ville a identifié deux chantiers prioritaires qui portent sur l'Avant-Scène et la Tour Papegaut. A l'Avant-Scène, 224 000 euros ont été inscrits au budget pour des travaux portant sur l'isolation, la VMC et la reprise des faux-plafonds. Dans la Tour Papegaut, une étude de sécurisation du chemin de ronde sera lancée. En fonction des résultats, des investissements seront programmés pour les années 2022 et 2023.

Restructuration de l'hôtel de ville

Bâtiment historique, l'hôtel de ville a déjà bénéficié de travaux il y a plusieurs années, notamment pour améliorer le rez-de-chaussée dédié à l'accueil du public. De nouvelles problématiques se posent aujourd'hui : le manque d'une

salle de réunion, l'absence de WC publics, la mise en sécurité d'un escalier, l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (PMR) et la sécurisation du local qui abrite le serveur informatique. Une enveloppe de 45 000 euros, dédiée à deux études de maîtrise d'œuvre et d'aide à la décision, a été inscrite au budget 2021.

MOBILITÉS DOUCES & CADRE DE VIE

Encourager les mobilités douces et améliorer le cadre de vie

Programme d'éclairage

Les travaux d'amélioration de l'éclairage urbain (plus de 250 000 € en 2021) font partie à la fois des mesures visant à sécuriser la ville par une amélioration de l'éclairage et un meilleur suivi de l'état des candélabres, et de celles qui visent à accélérer la transition énergétique en remplaçant les matériels vétustes énergivores par du matériel moderne économe.

Travaux liés au maillage urbain

Cette opération a pour objectif de renforcer le maillage piétons/cycles dans différents quartiers de la ville. Parmi les différentes actions prévues : la réfection de trottoirs, l'installation de parkings vélos notamment à la gare, la sécurisation des abords des établissements scolaires... Des efforts de signalétique et de marquages au sol seront également entrepris pour encourager la pratique des mobilités douces. L'enveloppe consacrée est de 132 000 euros.

Lancement du réaménagement Rue de l'Horloge/Rue des Dames/Place de Guittai

Les études (20 000 €) à lancer pour ce chantier (440 000 € au total sur trois ans) constitueront la première étape d'un projet considéré prioritaire par bien des usager-es de ce secteur. La destination, l'aménagement, l'occupation de ce

secteur feront l'objet d'un débat citoyen avec les habitant·es conformément à nos engagements autour de la démocratie participative.

V6 & pistes cyclables de la ceinture verte

Cette opération a pour objectif de créer une ceinture verte en périphérie de la ville pour permettre des accès rapides entre les différents quartiers et les communes voisines. Parmi les différentes actions prévues : une liaison entre le pont de la rue de Rennes et la zone commerciale du Gouzet et la création d'une liaison nord le long de la voie de chemin de fer. 120 000 euros seront fléchés en 2021 pour ces actions, en plus des 175 000€ prévus pour les 2 parties de la V6. La V6 bénéficiera en particulier de 138 417€ de subventions de la Région, du Département et de l'Etat. Ces actions seront suivies les années suivantes de l'étude et de la réalisation d'une passerelle de traversée du Meu en cohérence avec la V6 pour relier par Montfort, Iffendic à Talensac.

DÉMOCRATIE LOCALE

Renforcer la démocratie locale

Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne

La municipalité souhaite renforcer le pouvoir d'agir des citoyen·nes et les accompagner dans la mise en place de projets à leur initiative. Pour cela, la Ville réserve 1% de son budget investissement pour que les habitant·es se prononcent sur son utilisation, dans le cadre de projets d'intérêt général. Deux budgets participatifs seront mis en place, l'un généraliste et le second dédié spécifiquement aux projets portés par des jeunes. L'enveloppe globale est de 35 000 euros.

LES BUDGETS ANNEXES



BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Niveau général de réalisation

► Fonctionnement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	214 250 €	96 029 €	44,82%
Dép. d'Ordre	376 750 €	253 814 €	67,37%
Total	591 000 €	349 844 €	59,20%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	466 000 €	473 949 €	101,71%
Rec. d'Ordre	125 000 €	123 858 €	99,09%
Total	591 000 €	597 807 €	101,15%

► Investissement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	1 557 408 €	423 584 €	27,20%
Dép. d'Ordre	400 000 €	191 204 €	47,80%
Total	1 957 408 €	614 788 €	31,41%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	1 305 658 €	1 223 004 €	93,67%
Rec. d'Ordre	651 750 €	321 160 €	49,28%
Total	1 957 408 €	1 544 165 €	78,89%

Résultats de l'exercice

Investissement		
Recettes		607 720,47 €
Dépenses		614 787,86 €
Résultats d'investissement	-	7 067,39 €
Solde d'exécution reporté		936 444,31 €
Résultats cumulés d'investissement		929 376,92 €

Restes à Réaliser		
Recettes		- €
Dépenses		218 509,68 €
Solde des RAR	-	218 509,68 €
Capacité de financement en investissement		
		710 867,24 €

Fonctionnement		
Recettes		397 806,79 €
Dépenses		349 843,87 €
Résultats de fonctionnement		47 962,92 €
Solde d'exécution reporté		200 000,00 €
Résultats cumulés de fonctionnement		247 962,92 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Considérant, que la section d'investissement du budget Assainissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, le solde de l'exercice étant excédentaire, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 248 K€ de la manière présentée ci-après afin de répartir des crédits entre investissement et fonctionnement afin de constituer une réserve financière destinée à garantir l'entretien des installations existantes.

Affectation du Résultat de fonctionnement	
Réserves sur le compte 1068	47 962,92 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	200 000,00 €
Total	247 962,92 €

La Dette

La dette du budget Assainissement Collectif n'est constituée que d'un contrat souscrit en 2005 à l'occasion de la construction de la station.

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Montant initial : 530 K€

Taux : 3.85 %

Extinction de la dette : 2030

Stock de dette au 31/12/20 : 133 K€

A noter : Ce contrat avait été associé à la dette de la ville lors de la procédure visant à renégocier les taux pratiqués. La démarche n'avait cependant pu aboutir, au regard des indemnités de renégociation qu'il aurait fallu reverser au prêteur.

BUDGET PRIMITIF 2021



A noter : A compter de 2021, le budget annexe assainissement est désormais géré hors taxe.

Fonctionnement :

► Recettes

Recettes de Fonctionnement		Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes Réelles		466 000	473 949	428 500
Chapitre 002	Solde d'exécution reporté	200 000	200 000	200 000
Chapitre 70	Ventes de produits	266 000	273 949	228 500
Recettes d'Ordre		125 000	123 858	125 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	125 000	123 858	125 000
Total		591 000	597 807	553 500

► Dépenses

Dépenses de Fonctionnement		Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses Réelles		214 250	96 029	201 400
Chapitre 011	Charges à caractère général	133 750,00	60 601	121 300,00
Chapitre 012	Charges de personnel	45 000	31 283	45 000
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 500	-	2 100
Chapitre 66	Charges financières	18 000	3 486	18 000
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000	659	5 000
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000		10 000
Dépenses d'Ordre		376 750	253 814	352 100
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	270 000	253 814	270 000
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	106 750		82 100
Total		591 000	349 844	553 500

Investissement :

► Recettes

Recettes d'Investissement		Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes Réelles		1 305 658	1 223 004	1 097 340
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	936 444,31	936 444,31	929 376,92
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	219 214	219 214	47 963
Chapitre 13	Subventions	-	-	120 000
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	150 000	67 346	-
Recettes d'Ordre		651 750	321 160	632 100
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	106 750		82 100
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	270 000	253 814	270 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	275 000	67 346	280 000
Total		1 957 408	1 544 165	1 729 440

► Dépenses

Dépenses d'Investissement		Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses Réelles		1 557 408	423 584	1 324 440
Chapitre 020	Dépenses imprévues	100 000		80 000
Chapitre 16	Emprunts en euros	30 000	11 075	30 000
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	105 596	8 433	85 000
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	378 253	61 271	327 279
Chapitre 23	Immobilisations en cours	943 559	342 805	802 161
Dépenses d'Ordre		400 000	191 204	405 000
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	125 000	123 858	125 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	275 000	67 346	280 000
Total		1 957 408	614 788	1 729 440

Les projets 2021

- **Réseau de collecte :**

Le réseau de collecte des eaux usées, qui a bénéficié en 2018 d'une étude visant à établir un schéma directeur d'assainissement, est dorénavant réhabilité selon une hiérarchisation de travaux opérée dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement. Chaque année, un secteur est investigué dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre avant d'y réaliser des travaux. Ainsi le PPI qui entre dans sa troisième année d'exercice détermine deux interventions majeures :

- sur le quartier des « anciens Grippeaux » ; secteur pavillonnaire de années 1970/1980 qui demande des réfections partielles de conduites en vue de minorer les venues d'eaux parasites.

- la réfection du syphon permettant le passage d'une canalisation eaux usées sous le niveau de la rivière Le Meu.

Pour ces deux opérations, le montant des travaux est de 183 K€ HT pour un début des travaux à compter de mars 2021.

A noter, la ville est accompagnée financièrement sur cette opération par l'Agence de l'Eau à hauteur de 140 K€.

De surcroît, afin de minorer les venues d'eau en surverse au milieu naturel, l'Agence de l'Eau demande à ce qu'une étude de maîtrise d'œuvre soit effectuée sur le poste général de la Harelle : « étude de renforcement de la capacité hydraulique du poste général ».

- **Station d'épuration :**

Des travaux de grande ampleur ont été réalisés depuis 2017 sur le site de la station d'épuration, comme suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration, afin d'augmenter le rendement épuratoire, essentiellement sur la frange du phosphore total.

Une dernière tranche de travaux consistant à réaliser un nouveau silo à chlorure ferrique peut s'engager dès 2021 (chiffrage en cours).

Les travaux liés à l'amélioration de la qualité des rejets au milieu naturel étant achevés, des travaux visant maintenant à maintenir la performance des bâtiments de la station sont à engager : travaux de peinture, de revêtements scellés, de cloisonnement et de mobilier pour un montant évalué à 35 000 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT NC

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les efforts consentis sur le budget Assainissement Collectif conduisent à la réduction des branchements autonomes d'où une diminution des mouvements sur ce budget « non collectif ».

En 2020, les services techniques de la ville ont pu procéder à trois contrôles de fonctionnement, lesquels ont été refacturés aux propriétaires des logements concernés.

L'encaissement d'un total de 129.94 € permet de réduire le déficit constaté sur ce budget annexe.

Fonctionnement

► Résultat de l'exercice

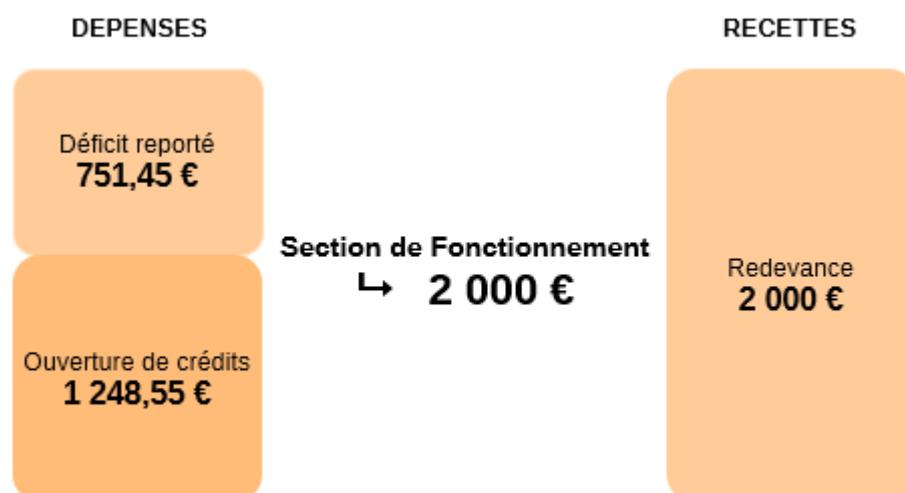
BUDGET ASSAINISSEMENT NC RÉSULTATS DE L'EXERCICE		2020
Fonctionnement		
Recettes		129,94 €
Dépenses		- €
Résultats de fonctionnement		129,94 €
Solde d'exécution reporté	-	881,39 €
Résultats cumulés de fonctionnement	-	751,45 €

BUDGET PRIMITIF 2021

A partir de 2021, des contrôles ponctuels pourront toujours être effectués à la marge par les services de la ville. Cependant, grâce au nouveau contrat de DSP conclu pour l'Assainissement, à compter du 1er janvier, le délégataire sera également en charge du suivi de ce service et reversera une quote-part des produits à la ville.

Cette nouvelle procédure garantira un suivi périodique des contrôles et la perception de nouvelles redevances.

En 2021 ce budget sera reconduit à un niveau équivalent, soit 2 000 €.



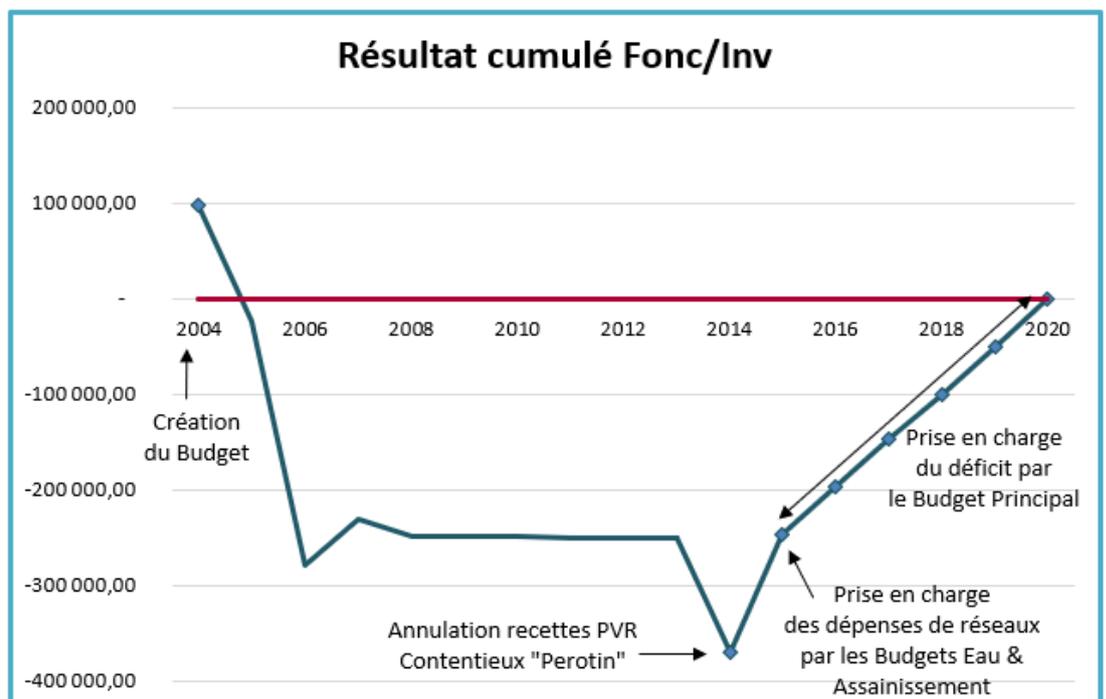
BUDGET GARE GARUN

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Fonctionnement

51 K€ de recettes :

L'exercice 2020 n'a enregistré qu'une écriture comptable, à savoir l'encaissement de la 5ème et dernière subvention d'équilibre (51 K€) versée à partir du budget principal de la ville.



Les Compte Administratif & Compte de Gestion 2020 vont pouvoir constater un résultat nul lequel va permettre de clôturer définitivement ce budget annexe.

Pour mémoire, un budget annexe avait été créé pour comptabiliser les travaux d'aménagement dans le secteur dit « Gare Garun » situé entre l'étang de la Cane et la Gare.

De tels budgets dissociés sont généralement créés pour suivre financièrement des opérations d'aménagement telles que des ZAC ou lotissements qui génèrent

des recettes, notamment des produits de cession (vente de terrain/construction).

Dans le cas présent, il s'agissait uniquement d'une opération classique d'aménagement de voirie. Depuis 2006 le budget Gare Garun affichait un déficit important qu'il a fallu résorber à partir du budget principal.

Au regard de la somme en jeu, un étalement sur 5 ans a été prévu pour la prise en charge du déficit après que les frais liés aux réseaux aient pu être impactés sur les budgets annexes Eau & Assainissement en 2015.

Résultats de l'exercice

BUDGET GARE GARUN RÉSULTATS DE L'EXERCICE	2020
--	-------------

Fonctionnement	
Recettes	51 210,16 €
Dépenses	- €
Résultats de fonctionnement	51 210,16 €
Solde d'exécution reporté	- 51 210,16 €
Résultats cumulés de fonctionnement	- €

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE GARE GARUN

Le déficit étant désormais totalement résorbé grâce aux subventions d'équilibre successives émanant du budget principal, il est enfin possible de dissoudre ce budget annexe.